

LA PAROLE À UN MEMBRE AU COMITÉ

BIENVENUE EN VALAIS

GEORGES SCHMID ■
MEMBRE DU COMITÉ FSBC

CHERS BOURGEOISES ET BOURGEOIS

Le 4 août 1815, Nicolas-Frédéric de Mülinen, avoyer de la Ville et République de Berne et Vincent de Rüttimann, avoyer de la Ville et République de Lucerne, pour la Confédération suisse, et le baron Gaspar-Eugène de Stockalper, ancien Grand-Baillif et Michel Dufour, ancien Conseiller d'Etat et Grand-Juge du Tribunal suprême, pour la République du Valais, ont signé l'acte de réunion consacrant l'adhésion du Valais à la Confédération.

L'acte de réunion écrit comprend six sections et cinq articles. La République du Valais avec ses 69'000 habitants d'alors a été admise comme vingtième Etat de la Suisse. Le «contingent en argent» fut fixé à 9'600.– francs et les Valaisans furent tenus de fournir à l'armée fédérale un contingent de 1'280 hommes. L'acte de réunion de la République du Valais à la Confédération suisse se termine par la phrase suivante, encore valable aujourd'hui: «Par la ratification du présent traité, la réunion sera achevée et définitivement arrêtée à perpétuité.» Ce que la Diète de la Confédération suisse avait déjà décidé le 12 septembre 1814 fut donc signé solennellement à Zurich le 4 août 1815. Selon le préambule du traité, cette réunion définitive devait être avantageuse aux deux parties, et faite pour renforcer à tout jamais, par une entière communauté de destinées et d'intérêts, les sentiments d'affection qui les unissent depuis des siècles.

C'est ainsi que la République et canton du Valais fête cette année les 200 ans de son appartenance à la Confédération suisse.

Pour le canton du Valais, c'est un honneur tout particulier, en cette année anniversaire de son adhésion à la Suisse, de pouvoir accueillir la 71^e assemblée générale de la FSBC, et ce à Zermatt, la quatrième commune la plus vaste de Suisse, sur le territoire de laquelle se trouvent 38 des 54 montagnes de plus de 4'000 mètres.

Que la bourgeoisie de Zermatt soit ici remerciée pour la préparation et l'organisation minutieuses de l'assemblée générale. Les Zermattois n'épargneront ni leurs frais ni leurs efforts pour organiser une fête digne de ce nom dans leur station mondialement connue au pied du Cervin.

LA PAROLE À UN MEMBRE AU COMITÉ

En choisissant Zermatt comme lieu d'organisation de l'assemblée générale de cette année, la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations, par son comité, affiche également son grand attachement envers les bourgeoisies valaisannes. Celles-ci, en tant que corporations indépendantes de droit public, remplissent de nombreuses tâches dans l'intérêt de la collectivité. Nées au 13^e siècle dans la partie alémanique du Valais, elles se sont développées à partir de communautés foncières qui existent aujourd'hui encore sous les formes les plus diverses. Les bourgeoisies cultivent en effet le souci du bien commun, de la solidarité et du soutien mutuel. Une vision des choses généralement considérée comme étant à l'origine de notre Etat fédéral suisse.

Fondée en 1945 à Lucerne, la FSBC prévoit elle aussi une fête cette année: son 70^e anniversaire. La Fédération des bourgeoisies valaisannes adresse à l'association faitière suisse tous ses vœux à l'occasion de cet anniversaire et tient à fournir une contribution à son succès et à sa pérennité en organisant une splendide assemblée générale.

En cette année anniversaire pour le canton du Valais, les membres, les délégués et les invités de la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations sont cordialement invités et les bienvenus à l'assemblée générale de cette année.

Nous souhaitons aux visiteurs de toute la Suisse un séjour mémorable en Valais, à Zermatt, au cœur des Alpes. ■